Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 34 (1988)

Heft: 5

Vorwort: Editorial : la prochaine étape

Autor: Jonneret, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

La prochaine étape

Vous avions souligné, dans notre dernier numéro, l'importance que revêtait, pour les Suisses résidant à l'étranger, la double motion du Conseil national et du Conseil des Etats invitant le Conseil fédéral à mettre en place une loi nous permettant de voter par correspondance pour les affaires fédérales et les élections. Comme l'a souligné le Président Walther Hofer, lors du dernier Congrès de l'Union des Suisses de France, c'est là l'aboutissement de patients efforts menés depuis de nombreuses années par tous ceux que préoccupe l'exercice, par les Suisses établis hors des frontières, de leurs droits civiques et de leur pleine citoyenneté. Il faudra attendre encore avant que cette loi nouvelle vienne au jour mais, désormais, on ne peut plus en éluder le principe ; le train est sur les rails.

La prochaine étape sera de promouvoir encore plus le système de représentation des Suisses à l'étranger. Notre Commission et nos Congrès des Suisses de l'étranger, de même que le Secrétariat qui les sous-tend existent et existent bien. Ils sont en pleine évolution dans le sens d'une efficacité croissante. Ils ont notamment pour mission de faire mieux percevoir et reconnaitre la place, l'importance et le rôle, dans la communauté suisse, des citoyens à part entière que nous prétendons et devons être. Les auditions qui ont eu lieu devant les parlementaires au sujet de la motion Stucky ont montré que certains de nos élus n'avaient pas toujours une connaissance exacte de ce qu'est en réalité la Cinquième Suisse, même si elle dépasse en nombre les habitants de la ville de Zürich. Certes, il y a les doubles nationaux, mais ils procèdent d'un principe ancré dans notre histoire et dans la conception qu'eurent nos ancêtres de la nation helvétique, celui qui veut qu'on ne perde jamais ses origines. Elles pèsent sur nous de façon indélébile. Un Suisse sera toujours un Suisse et saura toujours se comporter en tant que tel. C'est à dire en individu responsable. Soyons rassurés : nous saurons voter.

Une démarche semblable est à entreprendre auprès de l'opinion publique en Place des Suisses de l'étranger à Brunnen

Le départ est donné pour la collecte des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet.

L'Union des Suisses de France se charge de rassembler les dons pour l'ensemble de la France. A cet effet, un compte spécial a été ouvert au Crédit Commercial de France à Delle, siège de l'Union. Les versements pourront être faits par chèque bancaire, chèque postal, virement bancaire, libellés à l'ordre de :

USF — Place SE n° 111 540 4710/77 et adressés à : C.C.F. BP 46, 90101 DELLE.

général, des syndicats, des associations, des groupements divers que l'on pourrait atteindre pour estomper cette image d'exilés, de « gens pas comme les autres » que nous avons parfois, même au sein de nos propres familles. Nous l'avons déja écrit ici, les Suisses de l'étranger suscitent sinon un rejet du moins une suspicion de la part du sens commun qui n'est pas toujours le bon sens. Une lettre récente d'une de nos abonnées ne nous disait-elle pas qu'elle avait la conviction que sa fille, double nationale, avait fait l'objet d'une décision de justice contestable de son avis, du seul fait de son immatriculation étrangère ? Il ne nous appartient pas de dire si le juge a eu tort - ce qui peut arriver - ou raison en son intime conviction, ce qui devrait être le cas, mais combien de fois n'avons-nous pas entendu dire : « Vous autres en France vous faites ci ou vous faites ça, vous croyez ci ou vous croyez ça ». Le Suisse a certes bien des raisons de se croire infaillible, mais le seul fait de le croire un peu trop ne représente-t-il pas déja une certaine faille ?

Perfectionnement de la représentation des Suisses de l'étranger, c'est donc d'abord renforcer leur crédibilité, préciser leur image, combattre la désinformation. C'est aussi faire évoluer le système. On le sait déjà. On peut certes se voir qualifier de rêveurs si l'on avance l'idée d'un système comparable au Conseil supérieur des Français de l'Etranger dont les membres sont élus au suffrage universel, qui est obligatoirement con-

sulté sur toutes les lois, tous les décrets et réglements, tous les traités et accords pouvant affecter le statut des Français de l'étranger et qui, bien plus, désigne un certain nombre de Sénateurs. Mais si le système de la représentation des Français de l'Etranger fut, à l'origine, quelque chose d'exceptionnel dans le monde, il est aujourd'hui beaucoup de pays qui cherchent à s'en inspirer, si tant est qu'il convient de ne plus perdre des citoyens dans les brassages actuels de populations ainsi que certaines institutions internationales, comme le Conseil de l'Europe, qui recommandent des mesures de cet ordre. Nous rêvons peut-être, mais bien éveillés.

Pierre Jonneret

Le 1er Août

Compte tenu d'un certain nombre de difficultés mais aussi de la dégradation croissante de ce que l'on peut appeler le sens de la participation, compte tenu aussi de certaines observations — sans doute justifiées — qui nous ont été faites, la FSSP renonce, cette année, à organiser la fête champêtre traditionnelle au cours de laquelle nous commémorions le 1°r Août 1291.

Cette commémoration aura lieu comme en Suisse, le 1er Août en fin de journée, dans les jardins de la Maison Suisse de Retraite, à Issy-les-Moulineaux, qui nous accueillera avec chaleur et générosité.

Cela étant, nos Sociétés ne renoncent pas pour autant à organiser une manifestation de groupe. Elles le feront à l'occasion d'un Arbre de Noël unique — si l'on peut dire — autour duquel tous nous nous retrouverons. Pourquoi pas ? Noël n'est-il pas, avant tout, la fête de la famille. Nous voulons demeurer une grande famille.

Et n'oublions pas encore que certaines de nos associations organisent en juin et en septembre-octobre des sorties champêtres ouverts à tous. Le Cercle Suisse Romand vous convie à une journée en Picardie, le 12 juin prochain (voir page 4) et la Société Suisse de Gymnastique organise, comme chaque année, sa marche d'automne à la saison des pommes. Alors, nostalgiques de Tell et de nos 1er Août du solstice de juin, rejoignez-les nombreux.

Réd.